



FICHE DE RESERVATION ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI

Les Frimousses de Saint-Gouëno et Les P'tis Loups du Gouray

Cette fiche de réservation est à votre disposition, **elle doit obligatoirement parvenir au plus tard le lundi 12h00** dans un des Accueils de Loisirs, dans une des mairies-déléguées, à la mairie de la Commune Nouvelle. Vous pouvez inscrire votre enfant pour 1 ou plusieurs mercredis.

Rappel des tarifs ALSH:

Vacances scolaires et mercredi										
	Q.F. mini	Q.F. maxi	7h30- au début de l'ALSH	½ journée avec repas 9h00 - 14h00	½ journée avec repas 12h00 - 17h00	Journée avec repas 9h00-17h00	17h00-17h30	17h30-18h00	18h00 - 18h30	18h30-19h00
Tranche 1	0€	567€	0,70 €	3,08€	3,08€	6,15€	0,35 €	0,35 €	0,35 €	0,35 €
Tranche 2	568€	727€	0,82 €	3,58€	3,58€	7,15€	0,41 €	0,41 €	0,41 €	0,41 €
Tranche 3	728€	921€	0,94 €	4,08€	4,08€	8,15€	0,47 €	0,47 €	0,47 €	0,47 €
Tranche 4	922€	1126€	1,12 €	4,83€	4,83€	9,65€	0,56 €	0,56 €	0,56 €	0,56 €
Tranche 5	1127€		1,23 €	5,33€	5,33€	10,65€	0,62 €	0,62 €	0,62 €	0,62 €
Extérieur			+10 % suivant le QF	+10 % suivant le QF	+10 % suivant le QF	+10 % suivant le QF	+10 % suivant le QF	+10 % suivant le QF	+10 % suivant le QF	+10 % suivant le QF

ATTENTION :

- Application du tarif extérieur en fonction de la résidence de l'enfant.
- Si non communication du quotient familial, facturation au tarif de la tranche 5.
- L'Accueil de loisirs ferme ses portes à 19h00, si présence au-delà: **2,00€ le 1/4 d'heure.**

Sauf cas de force majeure avec justificatif et accord du responsable du service éducation :

- Si vous réservez pour une journée avec repas et ne prévenez pas de l'absence de votre enfant avant mardi midi : facturation de la journée selon votre quotient familial.
- Si vous réservez pour une demi-journée avec repas et ne prévenez pas de l'absence de votre enfant avant la veille midi : facturation du repas soit 6,77€.
- **Aucun enfant ne sera pris en charge sans avoir été inscrit au préalable auprès du service éducation**

- Les familles qui, pour des raisons de difficultés financières, souhaitent procéder à un échelonnement des paiements, doivent formuler une demande auprès du service éducation qui prendra toutes dispositions à cet effet et qui pourra orienter les usagers vers le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Après 2 factures non soldées, un titre sera émis et transmis au trésor public pour recouvrement.

En cas d'impayé au service éducation, l'Accueil de Loisirs sera suspendu jusqu'à régularisation de la situation financière.

Contact : service-education@mene.fr ou 02 96 31 47 18

Nom et prénom: Age:

ST GOUENO LE GOURAY entourer l'accueil de loisirs choisi	Garderie à partir de 7h30, mon enfant arrivera à	Cocher la case que vous souhaitez réserver			Garderie jusqu'à 19h00, mon enfant partira vers ...
		Matinée+repas	Repas + après-midi	Journée avec repas	
27 février 2019	...h...				...h...
6 mars 2019	...h...				...h...
13 mars 2019	...h...				...h...
20 mars 2019	...h...				...h...
27 mars 2019	...h...				...h...
3 avril 2019	...h...				...h...

Numéro de téléphone:.....

Fait à, le / /

Signature du responsable légal